





SNVLT « Système National de Vérification de la Légalité et de la Traçabilité du bois en Côte d'Ivoire »

Termes de référence

FORMATION ET TESTS RELATIFS AU SYSTEME NATIONAL DE VERIFICATION DE LA LEGALITE ET DE LA TRACABILITE DU BOIS

©septembre 2024

I. CONTEXTE

La Côte d'Ivoire et l'Union européenne ont signé, le 19 février 2024, à Bruxelles, l'Accord de Partenariat Volontaire sur l'application des règlementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois et produits dérivés vers l'Union européenne (APV FLEGT). En prélude à la phase de mise en œuvre qui doit démarrer à la suite de la notification de la ratification de l'Accord par les différents parlements ivoirien et européen, les deux parties se sont accordées pour la réalisation d'activités préparatoires en vue de raccourcir autant que possible le délai avant le démarrage de l'émission des autorisations FLEGT.

Ainsi, le Ministère des Eaux et Forêts conduit avec l'appui de la partie européenne, depuis 2020 un projet pilote de développement du Système National de Vérification de la Légalité et de la Traçabilité du bois (SNVLT) pour répondre aux exigences de contrôle de la légalité et de la traçabilité telles que prévues par le Système de Vérification de la Légalité (SVL) de l'APV-FLEGT Côte d'Ivoire-Union européenne. Les travaux sur le sujet ont été organisés en plusieurs phases de développement. La première phase a permis de disposer d'une première version du SNVLT-1 devéloppée en 2021. Elle a été présentée à un échantillon représentatif d'acteurs qui ont bénéficié d'une formation et qui l'ont testé. Le SNVLT-1 est entré en exploitation dès 2022 et est depuis lors utilisé par la Direction de la Production et de l'Industrie Forestière (DPIF) pour le suivi des activités forestières. La deuxième phase a consisté au développement de modules complémentaires (SIG, iventaire d'exploitation, 2e et 3e transformation, colisage et observation indépendante) et à l'expérimentation du SNVLT-1 au cours de la période 2023-2024. Ainsi une deuxième version a été proposée : SNVLT-2. Au cours de cette phase, trois sessions de formation ont également été organisées dont une session à Man et deux sessions à Abidjan pour renforcer les capacités des acteurs et/ou utilisateurs du système dans le cadre de la gestion des activités forestières.

La planification provisoire de la mise en œuvre de l' APV prévoit le démarrage de l'opérationnalisation progressive du SNVLT dès 2024. En amont de l'opérationnalisation progressive de cet outil, les formations doivent se poursuivre en même temps que des tests des modules complémentaires développés au cours de la phase 2 de développement du SNVLT.

Les présents termes de référence décrivent les activités à mener au cours du deuxième semestre de l'année 2024 avec notamment l'appui du projet F4F-GIZ.

II. OBJECTIF

L'objectif est d'expérimenter les modules déjà développés du système national de vérification de la légalité et de traçabilité du bois en Côte d'Ivoire.

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES

De manière spécifique, il s'agira de :

- a- renouveler l'hébergement du système et accompagner la DPIF dans la migration en toute sécurité des données forestières depuis le SNVLT-1 vers le SNVLT-2;
- b- former certains acteurs de la zone d'Adzopé (opérateurs de la filière forêt-bois, OSC et services déconcentrés du MINEF) à l'utilisation du SNVLT-2 ;

c- suivre et documenter l'utilisation effective du SNVLT-2 par les acteurs formés à Adzopé ainsi que par la DPIF.

IV. METHODOLOGIE

Pour atteindre les objectifs visés, plusieurs activités sont prévues, notamment :

5.1. Hébergement du SNVLT

Le SNVLT est hébergé sur un serveur dédié distant au nom de domaine www.boislegal.ci
pour une durée allant jusqu'au 04 septembre 2024. L'hébergement du système doit donc être renouvelé très prochainement, pour une année, de manière à couvrir la période prévue pour l'opérationnalisation progressive du système. Cette durée d'hébergement permet d'assurer la disponibilité continue du système et son utilisation pour les phases de formation, de tests et d'exploitation à venir.

5.2. Renouvellement du contrat SYSTEM 2IS

Un contrat de service pour la formation, l'encadrement et le suivi des tests ainsi que l'amélioration continue du SNVLT sera conclu avec le Cabinet SYSTEM 2IS recruté par appel d'offre dès le début des travaux en 2020. Ce choix spécifique de fournisseur des services recherchés se justifie par des raisons techniques : (i) le SNVLT est développé depuis 2020 par le Cabinet SYSTEM 2IS, (ii) les formateurs de SYSTEM 2IS sont donc les mieux outillés pour les formations, il y a également (iii) des garanties concernant les synergies et le maintien de cohérence informatique entre les modules du SNVLT et les améliorations consécutives aux tests et (iv) une meilleure assurance de protection des droits de propriété intellectuelles pour le STP. Les experts du Cabinet System 2IS travailleront sous la supervision technique de la DPIF, de la DISAD et du STP APV-FLEGT et en liaison avec le Groupe de Travail sur la Traçabilité du bois (GTT).

5.3. Formation

Une formation de 05 jours, regroupant les acteurs se tiendra à **Adzopé du 21 au 25 octobre 2024**. Ces acteurs seront informés des dispositions de l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT signé le 19 février 2024 à Bruxelles et formés à l'utilisation des modules spécifiques du SNVLT liés à leurs activités.

a. Déroulement de la session de formation

Cette session de formation qui sera assurée par les experts du Cabinet SYSTEM 2IS, nécessitera une séance collective de cinq jours à savoir une formation théorique en salle de **trois jours** et une phase pratique en forêt et en industrie pendant **deux jours**.

b. Besoins pour la formation

Pour la formation, chaque participant devra disposer d'un **ordinateur** ou d'une **tablette**. Des téléphones portables/tablettes Android seront tout aussi nécessaires pour manipuler l'application mobile.

Des tablettes, propriété du STP APV-FLEGT, seront mises à la disposition des formateurs dans le cadre de ces formations.

Pour les séances pratiques en industrie et en forêt, les services de la DREF et de la DCG SODEFOR sont chargés de proposer, en collaboration avec les acteurs impliqués du secteur privé, les sites et d'organiser avec l'équipe du projet les visites.

5.4. Expérimentation du SNVLT

A la suite des formations, les participants sont invités à l'utilisation du système dans le cadre de leurs activités quotidiennes relatives à la gestion forestière. Les acteurs du secteur privé (exploitants forestiers, transformateurs et commerçants du bois) chargeront leurs données d'exploitation, de transformation et de commercialisation du bois ainsi que leurs documents de légalité dans le système.

Les acteurs de l'administration suivront l'activité forestière des acteurs du secteur privé à travers leur plateforme et valideront, si nécessaire, les documents et autorisations prioritairement à travers le système.

Les observateurs indépendants expérimenteront la publication de leurs rapports d'OI sur la plateforme, les interactions avec l'administration dans l'analyse des rapports et le suivi des mesures correctives retenues.

En vue de faciliter leur travail, la liste des informations à rendre public sera mise à jour par les administrateurs MINEF. Les documents nécessaires au suivi des activités forestières seront générés dans le système par la DPIF en collaboration avec la DAFP.

Le groupe WhatsApp déjà créé avec quelques représentants de la société civile sera redynamisé en vue de remonter les différentes difficultés et préoccupations rencontrées lors de l'utilisation du système sous la supervision des experts du cabinet SYSTEM 2IS.

5.5. Mission de suivi de la phase d'expérimentation du SNVLT

Une mission de suivi, constituée des experts formateurs du Cabinet SYSTEM 2IS, de représentant du STP, de la DISAD, de la DPIF, de la DAFP, de la SODEFOR, du CT FLEGT de GIZ et de la Facilitation FLEGT sera organisée après la session de formation pour s'assurer de l'utilisation effective du SNVLT par les acteurs qui ont bénéficié de la formation et qui sont impliqués dans la phase d'expérimentation.

Zone	Période	Entreprise / chantier ciblés	Composition de l'équipe de mission
Adzopé et environs	Novembre 2024	DREF CG SODEFOR APFNP ONG GAYA INPROBOIS FIP TROPICALBOIS RESFOR NSA	STP APV-FLEGT DISAD DPIF SODEFOR siège DAFP Cabinet SYSTEM 2IS Facilitation FLEGT CT FLEGT de GIZ

IBT (Akoupé)	
WT YU YANG	
(Akoupé)	

L'objectif visé par cette mission est de s'assurer de l'effectivité et du bon déroulement de l'expérimentation du système et de lever les éventuels blocages rencontrés par les utilisateurs. A cet effet, les différentes entités impliquées dans cette phase d'expérimentation seront visitées et leurs capacités renforcées. L'équipe de mission s'assurera de la bonne saisie des données d'exploitation, de transformation et de commercialisation du bois. Les difficultés rencontrées seront identifiées et les mesures correctives appropriées seront appliquées. Le cas échéant, les acteurs bénéficieront de renforcement de capacités à l'usine et ou en forêt, pour mieux participer à l'expérimentation.

5.6. Amélioration du SNVLT

Au cours de l'expérimentation, les fonctionnalités des modules du SNVLT seront éprouvées. Les experts du cabinet SYSTEM 2IS apporteront des améliorations en vue de palier à tout dysfonctionnement, bugs par des développements informatiques complémentaires si nécessaire.

V. PARTICIPANTS

Les participants attendus, au nombre de 27 sont précisés dans le tableau ci-dessous :

1. Liste des participants

DESIGNATION	Participants	Représentant identifié	Nombre
MINEF	DREF	DREF (DR, DD, 4CC)	6
MINEF	CG SODEFOR	DCG	2
	APFNP	Secrétaire Général ou représentant	1
Société Civile	ONG GAYA	Président ou représentant	1
	INPROBOIS	Représentant	1
	FIP	Représentant	1
	TROPICALBOIS	Représentant	1
Secteur privé	RESFOR	Représentant	1
	NSA	Représentants	2
	IBT (Akoupé)	Représentants	2
	WT YU YANG (Akoupé)	Représentants	2
Institution	WRI	Manager OTPT Consultant SIG	
	STP APV-FLEGT	Assistant Technique	1
Equipe projet	DISAD	Superviseur technique ou représentant	1
	DPIF	Superviseur technique ou représentant	1
Formateurs	Cabinet SYSTEM 2IS	Experts	2
	Total		27

					Période 2024			
RUBRIQUES	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembro	Décombre
Hébergement du					70		STOREGIST	necembre
système					3			
Séances								
d'information sur								
1'APV-FLEGT								
Formations						Du 21 25		
Phase						C7-17 ng		
d'expérimentation								
Mission de suivi							D. 40 22	
Amélioration du							77-91 na	
SNVLT								
Rapport de formation et								000
des missions de suivi								9

VII. BUDGET

Voir fichier Excel en PJ.

VIII. CONTACTS UTILES

Nom et prénoms	Fonction	Tel	Email
SYLLA CHEICK TIDIANE	Directeur de la Production et de l'Industrie Forestière	07 77 87 10 70 01 03 66 65 70	schtidian@yahoo.fr
BOTEBO KIDOH MARIUS	Sous-Directeur de la Production Forestière et des Produits Secondaires	07 08 18 28 90	botebo@yahoo.fr
LOUKOU KOFFI MAXIME	Chef de Service SIG	07 07 32 27 52	maxlokof@gmail.com
KOUADIO DAMO EDMOND	Assistant technique FLEGT	07 57 652 262	edm.kouadio@eauxetforets.gouv.ci
KONATE IBRAHIM	Assistant technique FLEGT	07 79 23 08 17	ibrahimkonate.ef@gmail.com